

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Rémy Pagani, Jocelyne Haller,
Nicole Lavanchy, Salika Wenger, Jacques
François et Jean Spielmann*

*Date de dépôt: 26 août 2005
Messagerie*

Proposition de motion relative à la lutte contre le chômage

Considérant :

- qu'aujourd'hui, dans le canton, le taux de chômage s'élève à plus de 7,4%, soit plus de 22 000 demandeurs d'emploi sur une population active d'environ 260 000 personnes.
- qu'en Ville de Genève, le taux de chômage se situe à plus de 10% ;
- que même si l'on tient compte de la baisse technique du chômage du mois de juillet due à la réduction drastique des indemnités fédérales, c'est à une augmentation réelle du chômage qu'on assiste et qu'ainsi dans notre canton, de juillet 2004 à juillet 2005, le nombre de chômeurs a augmenté de 4,9% et celui des demandeurs d'emploi de 2,1% ;
- que dans ces circonstances exceptionnelles, les responsables de l'Office cantonal de l'emploi sont englués dans un imbroglio juridique qui ne leur permet pas d'assurer aux chômeuses / chômeurs en fin de droit fédéral un revenu financier et/ou un emploi effectif leur garantissant le renouvellement de leur droit ;
- que le Conseil d'Etat est en opposition totale avec la prise de position sans appel qu'a choisie la majorité du corps électoral de notre canton le 24 avril de cette année en refusant par 55,8% des votants de jeter aux orties le système des emplois temporaires ;

- qu'il est difficile à ceux-là mêmes (Conseil d'Etat, hauts cadres, majorité des partis de droite et UDC) qui avaient imaginé supprimer les emplois temporaires, donc réduire artificiellement le taux de chômage, de trouver des solutions innovantes pour lutter contre le chômage et pas contre les chômeurs ;
- que des entreprises licencient tout en réalisant de substantiels bénéfices. Citons par exemple l'UBS et le Credit Suisse. D'autres entreprises encore, extrêmement florissantes, notamment dans l'horlogerie, dégagent un bénéfice bien au-delà de 10 % de leur chiffre d'affaires et poursuivent une politique de précarité du travail en sous-traitant leur production ou en maintenant des personnes durant des années dans un statut précaire ;
- qu'un climat extrêmement malsain s'installe aujourd'hui à Genève, certaines formations populistes et ouvertement xénophobes (UDC et MCG) faisant peser sur les travailleurs venus de l'extérieur du canton toute la responsabilité des difficultés que traverse notre région sur le front de l'emploi et donc du chômage,

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

- à inviter par lettre recommandée les responsables des grandes entreprises qui réalisent plus de 1 million de francs de bénéfices et qui ont plus de 250 employés :
 - à embaucher du personnel en respectant les conventions collectives si elles existent, avec des contrats à durée indéterminée et des salaires qui permettent de vivre décemment dans le canton,
 - à engager au minimum, par tranche de 25 employés, une chômeuse ou un chômeur en fin de droit aux indemnités fédérales inscrit à l'Office cantonal de l'emploi,
 - à mettre un terme à leur politique de licenciement en régularisant les contrats précaires des personnes qu'ils emploient ;

invite la Commission de l'économie du Grand Conseil

à entrer en matière immédiatement sur les projets de lois (PL 9624, PL 9625, PL 9631 et PL 9632) et à lui faire rapport oral/écrit pour la session des 15 et 16 septembre 2005 en vue de leur adoption.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans le climat malsain qui s'installe aujourd'hui à Genève, faisant peser sur les travailleurs venus de l'extérieur du canton toutes la responsabilité des difficultés que traverse notre collectivité sur le front de l'emploi, nous avons réfléchi à des propositions concrètes qui permettraient, non pas de stigmatiser telle ou telle couche de la population confrontée au chômage, aux baisses de salaire, à la précarité, ou pire encore de désigner à la vindicte populaire les immigrés (frontaliers ou autres), mais de tenter de trouver des solutions concrètes pour défendre l'emploi et mettre un terme à la souffrance que connaît l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Nous sommes persuadés que, comme nous, vous êtes préoccupés par la montée des pensées réductrices, voire xénophobes de l'Union démocratique du Centre (UDC) et du Mouvement citoyens genevois (MCG). C'est pourquoi, face à l'aberration qui consiste à admettre qu'une entreprise engrange en même temps des bénéfiques mirobolants et licencie, nous vous proposons de voter la présente motion pour :

- d'une part, rappeler aux responsables des entreprises de notre canton que le but ultime d'une entreprise n'est pas de maximiser des profits qui seront investis majoritairement dans des produits financiers aléatoires, mais de produire des richesses concrètes qui permettent à l'ensemble de la société d'évoluer vers le mieux-être ;
- et d'autre part, faire en sorte que les projets de lois qui ont été présentés par le Parti socialiste et le mouvement Solidarités, membre de l'Alliance de gauche, relatifs au traitement du chômage, soient étudiés, toutes affaires cessantes, par la Commission de l'économie en vue de leur adoption dans notre session du 15 et 16 septembre prochain.

Au bénéfice de ces explications, nous espérons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, que vous réserverez un très bon accueil à la présente motion.